FO Agriculture

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

Paris, le 29 mai 2018

Déclaration liminaire
CAP des adjoints administratifs du 29 mai 2018

Madame la Présidente,

Avec toutes les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de vos agents et de leurs missions, **FO** n'aura de cesse à vous rappeler son attachement au service public républicain qui est un des piliers de la République par ses principes fondamentaux : Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité pour tous, y compris dans nos campagnes.

Les CAP ont pour objet de traiter les carrières des agents notamment les mutations, promotions et problèmes disciplinaires. Les agents sont représentés par des personnels élus sur des listes syndicales. Le rôle et les compétences des CAP ont un lien direct avec le statut général des fonctionnaires et son article 9. Elles sont garantes de l'égalité de traitement des agents les protégeant ainsi de l'arbitraire.

La DGAFP veut instaurer des CAP par catégories. Si cela devait aboutir, il en serait fini des CAP par corps à la fonction publique de l'État et au mieux il y aurait des CAP par catégories (C, B et A) avec des filières. Par exemple, seulement 2 CAP pour les catégories B, une pour les corps administratifs l'autre pour les corps techniques. En faisant des CAP des coquilles vidées de leur substance, le gouvernement déprotège les agents, individualise les carrières, laisse les agents seuls face à leur hiérarchie et affaiblit le statut général des fonctionnaires et les garanties collectives sur les déroulements de carrière.

Les CAP se succèdent mais les inquiétudes de vos agents sur leur devenir au sein de leurs structures restent toujours aussi fortes. Les réformes successives ont déstabilisé les conditions de travail et l'encadrement par des disparitions des missions et donc de métiers. La mission accomplie au service du citoyen n'est plus la règle, l'appât du gain a pris le pas sur le service public.

Pas suffisant, en plus de toutes ces réformes subies par les agents du service public, vient maintenant s'ajouter « Action Publique 2022 ».

Les adjoints administratifs que nous représentons seront largement concernés par ce projet :
- poursuite de la réduction des effectifs
- externalisation des missions
- fusion des DDI voire intégration en préfecture
- transfert des compétences
- nouvelle vague de l'interministérialité dans plusieurs domaines : fonctionnement, logistique immobilier, gestion des effectifs et des ressources humaines ;
- recrutement sous contrat au détriment du statut du fonctionnaire, vaste plan de départs « volontaires »
- suppression du système de retraite par répartition et des statuts particuliers
- rémunération « aux résultats »
- contournement, voire disparition des CAP nationales
- gel du point d'indice.

SNAMAFO
78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP
Tél. : 01 49 55 55 52

FO enseignement agricole
78 rue de varenne - 75349 PARIS 07 SP
Tél. : 01 49 55 55 53

Madame la Présidente, pouvez-vous nous dire comment va se construire l'avenir des adjoints administratifs ?
Allons-nous voir nos missions disparaître et le démantèlement de nos structures perdurer ?
Quel est le devenir de nos missions supports ?

Serons-nous placés sous l'autorité autoritaire des préfets ?

Pour ce qui concerne les missions en centrale, il est à noter que certaines missions sont en cours de privatisation, comme la mission d'hôtesse accueil ou d'huissière au sein de votre secrétariat ainsi qu'au cabinet du ministre.

Nous souhaiterions savoir comment les adjoints administratifs concernés vont être reclassés ?

FO vous rappelle ses principes fondamentaux :
- la pérennisation de l'emploi public
- le maintien du statut de la fonction publique,
- le maintien des CAP nationales par corps et dans notre ministère qui sont les seules instances légales.

CAP :
La CAP des promotions aura lieu le 14 juin. Afin de bien préparer cette CAP d'importance pour l'évolution de la carrière des agents, **FO** demande que les représentants des agents soient convoqués sur 2 jours.

RATIO PRO/PRO :
Nous arrivons fin mai, la CAP des promotions de grade au titre du 1er juillet 2018 aura lieu dans 15 jours et nous n'avons aucune information concernant les ratios Pro/Pro. Tout comme nos collègues du MTES, le MAA va-t-il subir les foudres de la finance ?

MOBILITÉ :
FO constate que les groupes fonctions des postes dans le pavé mobilité, n'apparaissent pas.

DÉTACHEMENT/INTÉGRATION :
FO ne s'oppose pas à l'intégration directe, mais considère le droit pour chaque agent concerné, la liberté de choisir, entre détachement et intégration directe. Même, si nous obtenons le droit au retour, chaque agent doit conserver sa liberté de choisir.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL :
Malgré de nombreux rappels, des agents sont toujours en attente de leur entretien professionnel alors que la date butoir de la note de service était le 31 mars 2018. Vous n'êtes pas sans savoir, l'importance de ces entretiens professionnels pour les mobilités, les avancements et son impact sur les primes versées aux agents.

FO réaffirme son opposition aux différents dispositifs d'entretiens professionnels qui ont, pour seul objectif, d'instaurer l'individualisation des carrières et rémunérations au détriment des garanties statutaires.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CFP) :
La note de service concernant la mise en œuvre du CPF au ministère de l'agriculture n'est pas encore sortie. Pour autant, **FO** s'inquiète de ce que, dans le cadre de la préparation personnelle (concours), le temps soit imputé~~s~~ prioritairement sur le compte épargne temps (CET).

Pour **FO** l'inégalité existe, car tous les adjoints administratifs ne peuvent se permettre d'avoir un CET. L'agent devrait avoir le choix entre congés ou CET. Dans tous les cas, un agent de catégorie C ne devrait pas avoir à prendre sur son temps libre pour préparer un concours et se requalifier, alors que tout démontre déjà que la plupart des agents font des missions de catégorie B !

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :
FO porte une attention particulière aux agents de l'IFCE qui subissent un démantèlement de leurs missions et un apurement des effectifs dus à la politique du gouvernement et de notre ministre.

CARRIÈRE :
FO demande :
- le recrutement externe dans le corps des adjoints administratifs
- des ouvertures complémentaires de postes à la mobilité pour notre catégorie
- la revalorisation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE :
Nous constatons une dérive, un démantèlement du corps dans les lycées agricoles !! Dans le tableau des mobilités, un certain nombre de postes ont été transformés en catégorie B au départ des agents. Par cette pratique le ministère de l'agriculture et de l'alimentation reconnaît que les catégories C effectuent bien des missions de catégorie B.

Sur le terrain, cela génère des frustrations et des démotivations : les adjoints administratifs sont « assez bons pour assurer et faire le boulot de B et trop mauvais pour être promus en B».

Par ailleurs, suite aux départs à la retraite, trop de postes sont déclarés non vacants. Doit-on comprendre qu'il s'agit de suppressions de postes ? Les postes de catégorie C ne doivent pas servir de variable d'ajustement au sein de la direction générale des ressources humaines.

POSTES GAGES :
Nous souhaiterions connaître l'effectif des agents restant en poste gagé.

DÉPRÉCARISATION :
Si les dossiers ont bien avancé, il reste quelques cas à régler. FO demande à ce que cette question soit traitée avec égalité de traitement pour tous.

Lors de la mise en place du plan déprécarisation, l'administration a informé toutes les organisations syndicales d'une règle de gestion concernant l'affectation des lauréats de catégorie B et C, en **favorisant une mobilité géographique au plus proche du domicile** de l'agent.

Cela a été confirmé par le SRH, lors du groupe de travail du 12 octobre 2016. L'administration a répondu à l'interrogation des organisations syndicales, en confirmant que pour les C et B déprécarisés, dès les résultats d'admission, qu'une liste sera établie avec un certain choix, dans tous secteurs confondus, et dans un périmètre géographique adapté aux lauréats.

Or, nous avons pu constater que cela n'est pas valable pour tous...
En effet, le ministère n'applique pas cette règle à un agent en poste en Guadeloupe et lui impose une mobilité géographique : exagéré !

FO demande que ce dossier soit réglé au plus vite compte-tenu de la situation de l'agent au regard de ses problèmes de santé qui impliquent d'être proche de sa famille.

Enfin, FO remercie les gestionnaires pour la qualité de leur travail et leur disponibilité et demande le renforcement de leurs bureaux par des recrutements.